

Equipe pluriprofessionnelle formée aux soins palliatifs

- Médecins
- Infirmiers-res
- Psychologues
- Assistantes de service social
- Secrétaire
- Cadre de santé

L'équipe se déplace au chevet du patient et/ou auprès des soignants, à la demande des professionnels, du patients ou des proches.

Elle intervient toujours en coordination avec l'équipe médico-soignante du patient

Les quatre piliers des soins de confort et d'accompagnement sont:

- * Le respect : écouter le patient et respecter sa volonté.
- * L'accompagnement : garantir un accompagnement et une prise en soin pluridisciplinaire du patient et de ses proches.
- * Le soulagement : prendre en compte et soulager la douleur physique du patient, de sa souffrance psychique, sociale ou spirituelle.
- * Le réconfort : apporter un soutien au patient et à ses proches tant qu'il le souhaite.



Centre Hospitalier de Digne les Bains
04.92.30.16.49
secretariat.etsp@ch-digne.fr

Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque
04.92.73.42.62
etsp@ch-manosque.fr



Equipe Territoriale de Soins Palliatifs Alpes de Haute Provence



Comment définir les soins palliatifs ?

Dans l'accompagnement de leur projet de vie, ce sont des soins prodigués aux patients atteints d'une pathologie chronique, évolutive et inaccessible à la guérison

Ce sont des soins actifs ayant pour objectif de préserver la qualité de vie, de soulager les douleurs physiques et les symptômes d'inconfort.

Ils prennent également en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle du patient et de son entourage.

L'Équipe Territoriale de Soins Palliatifs

Intervient auprès :

Des patients et de leurs proches

- Pour prévenir, évaluer et traiter la douleur et les symptômes d'inconfort.
- Pour leur permettre d'être pris en charge selon leurs souhaits et leur choix de lieu de vie.
- Pour être à leur écoute et les soutenir :
 - sur le plan psychologique (consultations avec un psychologue ou d'autres intervenants libéraux)
 - sur le plan social (accès aux droits et dispositifs d'aide au maintien au domicile)

Des professionnels de santé hospitaliers ou libéraux

- Afin d'assurer la continuité des soins et des prescriptions dans les parcours hôpital-domicile et faciliter la mise en relation des différents intervenants.
- Pour effectuer des missions de formation

Vous êtes patient, hospitalisé ou à domicile

Vous pouvez nous contacter directement, ou en faire la demande auprès du médecin du service hospitalier ou de votre médecin traitant

Vous êtes membre de la famille ou un proche

Vous pouvez nous contacter pour un conseil, une rencontre avec l'équipe

Vous êtes un professionnel de santé

Vous pouvez nous contacter au sujet d'une situation complexe d'un patient atteint d'une maladie grave et évolutive : pour le traitement de symptômes réfractaires, un questionnement éthique, une décision collégiale